

3^e Conférence
intergouvernementale sur Angkor
Siem Reap, 5 décembre 2013

RECOMMANDATIONS

La 3^e Conférence intergouvernementale pour la sauvegarde et le développement durable du site historique d'Angkor et de sa région note avec satisfaction l'excellent fonctionnement du Comité international de coordination pour la sauvegarde et le développement du site historique d'Angkor (CIC-Angkor) et sa contribution, dans un contexte d'après conflit, à la gestion culturelle et patrimoniale ainsi qu'aux efforts déployés pour le développement du Cambodge.

Elle observe, en outre, l'efficacité de ces instances s'agissant de la conservation d'un des sites archéologiques les plus vastes inscrits sur la Liste du patrimoine mondial, au moment même où l'émergence de nouvelles technologies et, par conséquent, de nouvelles méthodes de conservation, joue un rôle clé dans la gestion de sites patrimoniaux.

Elle souhaite aussi souligner l'importance, pour le CIC-Angkor et, par conséquent, pour les communautés nationale et internationale, d'orienter davantage les actions du CIC-Angkor en harmonie avec le développement durable et inclusif du site et de sa région, s'attachant particulièrement au patrimoine vivant d'Angkor, faisant valoir ainsi le patrimoine immatériel des populations locales qui vivent dans et autour du site.

Grâce à l'expérience et aux connaissances spécialisées acquises au cours des 20 dernières années, l'Autorité nationale APSARA est habilitée à poursuivre son rôle d'acteur primordial et de principal responsable de la sauvegarde, de la

3rd Intergovernmental Conference
on Angkor
Siem Reap, 5 December, 2013

RECOMMENDATIONS

The 3rd Intergovernmental Conference for the Safeguarding and Sustainable Development of the Historic Site of Angkor and Its Region notes with satisfaction the smooth functioning of the International Coordinating Committee for the Safeguarding and Development of the Historic Site of Angkor (ICC-Angkor) and its contribution, in a post-conflict context, to cultural and heritage management and to the efforts put forth for the development of Cambodia.

It also observes the effectiveness of this entity in dealing with the conservation of one of the largest archaeological sites on the World Heritage List, at a time when the emergence of new technologies and thus new conservation methods are playing a key role in the management of heritage sites.

It also wishes to stress the importance for ICC-Angkor and hence for the national and international communities, to further steer the actions of ICC-Angkor in harmony with the sustainable and inclusive development of the site and its region, with particular attention to the living heritage of Angkor, thus contributing to recognition of the intangible cultural heritage of the local communities living in and around the site.

Thanks to the experience and expertise gained during the past 20 years, the APSARA National Authority is empowered to further play its role as the main actor and key entity responsible for the safeguarding, conservation and sustainable

conservation et du développement durable du site historique d'Angkor et de sa région.

Par conséquent, la 3^e Conférence intergouvernementale pour la sauvegarde et le développement durable du site historique d'Angkor et de sa région formule les recommandations suivantes :

Nouvelles approches, technologies et compétences

1. Que les partenaires internationaux continuent de soutenir l'Autorité nationale APSARA dans ses efforts pour consolider progressivement ses opérations de façon à devenir auto-suffisante d'ici la fin de la prochaine décennie ;
2. Que tous les partenaires à Angkor mettent en œuvre des mesures de conservation préventive en accord avec les meilleures pratiques reconnues au niveau international telles que formulées dans la Charte d'Angkor ainsi que dans les orientations de la carte des risques et d'autres outils et principes élaborés dans le nouveau "**Cadre pour la gestion du patrimoine**", tout en restant conscients de l'immensité du site (401 km²) ;
3. Que les aspects liés à la coexistence du patrimoine bâti et du patrimoine naturel soient pris en compte dans la conservation des monuments de la région d'Angkor, préservant les valeurs archéologiques, culturelles et écologiques d'Angkor, site du patrimoine mondial.
4. Que l'on accorde une attention particulière aux effets du changement climatique en prenant en compte l'émergence des nouvelles technologies auxquelles il conviendra d'avoir recours chaque fois que cela est possible à

development of the historic site of Angkor and its region.

Hence the 3rd Intergovernmental Conference for the Safeguarding and Sustainable Development of the Historic Site of Angkor and Its Region makes the following recommendations:

New approaches, new technologies and new competencies

1. That the international partners continue to support the APSARA National Authority's efforts to gradually consolidate its operations in such a way as to become self-sufficient by the end of the next decade;
2. That all partners at Angkor implement preventive conservation measures in accordance with internationally recognized best practices, such as those outlined in the Angkor Charter, as well as in the guidelines of the risk map and other tools and principles contained in the new "**Heritage Management Framework**", while bearing in mind the vastness of the site (401 km²);
3. That aspects related to the co-existence of built and natural heritage be considered in the conservation of monuments in the Angkor region, thereby preserving the archaeological, cultural and ecological values of the Angkor World Heritage Site.
4. That special attention be paid to the effects of climate change thanks to the new technologies; that new technologies be applied wherever possible in Angkor, aiming at proper management in accordance with international

Angkor, en vue d'assurer une gestion adaptée conformes aux normes internationales ; qu'un flux constant d'informations soit assuré à cette fin parmi tous les partenaires concernés ; et qu'une approche multidisciplinaire hautement technique soit adoptée en matière de conservation ;

5. Qu'un plan de prévention des catastrophes naturelles et de gestion des risques soit élaboré pour Angkor par l'Autorité nationale APSARA, profitant de la carte des risques formulée dans le Cadre de gestion du patrimoine et mobilisant, sur le site, la collaboration de toutes les équipes internationales, afin de relever les nouveaux défis posés par le changement climatique et d'autres préoccupations environnementales ;
6. Que les équipes internationales aident leurs homologues cambodgiens à élaborer leur propre système de renforcement des capacités dans tous les domaines liés à la conservation, et la restauration ainsi qu'à la gestion générale du site, compte tenu de nouvelles disciplines, notamment la prévention des catastrophes naturelles et la gestion des risques, et des nouvelles technologies, qui seront appelées à l'avenir à jouer un rôle plus visible dans la gestion du patrimoine ;
7. Que la formation et le renforcement des capacités portent sur l'ensemble du pays s'agissant de la lutte contre le trafic illicite des biens culturels; que ces initiatives soient poursuivies de façon à prévenir la perte d'objets culturels à Angkor ; et que l'inventaire national des sites archéologiques et des objets culturels soit régulièrement mis à jour, publié et largement diffusé par le Ministère de la culture et des beaux-arts ;

standards; that, for this purpose, a constant flow of information take place among all the concerned partners; and that a multi-disciplinary state-of-the-art technical approach be taken in the field of conservation;

5. That a natural disaster and risk preparedness management plan for Angkor be developed by the APSARA National Authority capitalizing on the risk map developed as part of the Heritage Management Framework, requiring the cooperation of all international teams working on site in order to meet the new challenges raised by climate change and other environmental concerns;
6. That the international teams assist their Cambodian counterparts to establish their own capacity building mechanism in all fields related to conservation and restoration, as well as general management of the site, taking into account new disciplines, such as natural disaster and risk preparedness and new technologies, which will play a more visible role in heritage management in the future;
7. That the training and capacity building efforts be extended throughout Cambodia against illicit trafficking of cultural goods and be continued in order to prevent the loss of cultural artefacts of Angkor, and that the national inventory of archaeological sites and cultural artefacts be regularly updated, published and widely disseminated by the Ministry of Culture and Fine Arts;

8. Qu'un Centre de catégorie 2 de l'UNESCO pour les sites du patrimoine mondial soit créé à Siem Reap/Angkor autour du thème « Eau et Patrimoine » ;
9. Que l'École du Patrimoine continue ses activités et s'ouvre à d'autres pays de la région ;
10. Que, même si les nouvelles technologies peuvent s'avérer utiles pour le diagnostic, l'étude et la réalisation de projets, il convient d'être prudent à leur égard, car les interventions qu'elles indiquent peuvent ne pas toujours être compatibles avec une structure ancienne et induire des effets indésirables. De même, concernant les modèles mathématiques, que ceux-ci soient considérés comme une représentation partielle de la réalité, qui est souvent trop complexe pour être schématisée, les résultats devant être analysés compte tenu de la fiabilité des hypothèses formulées à partir de tous les calculs ;

Angkor, patrimoine vivant

11. Compte tenu de l'évolution rapide de l'environnement sur le site d'Angkor et son périmètre, que les programmes contribuent à une gestion durable de ses ressources naturelles et culturelles, à la lutte contre la pauvreté et à l'amélioration des moyens d'existence des populations locales, tout en créant les meilleures conditions de visite possibles pour les touristes nationaux et internationaux ;
12. Que l'on accorde une attention spéciale aux aspects du site qui valorisent le patrimoine vivant, notamment les rituels quotidiens, les cérémonies et les manifestations festives, afin d'améliorer la compréhension de la culture

8. That a UNESCO Category 2 World Heritage Site Centre be established in Siem Reap/Angkor on the theme "Water and Heritage" ;
9. That the Regional Heritage Training Centre be continued and opened to other countries of the region;
10. That, while new technologies can be useful for diagnoses, studies and project implementation, careful attention be given to them, because interventions based on them may not always be compatible with an old structure and produce negative side effects. Likewise, concerning mathematical models that mathematical models be considered as only partially representing the reality, often too complicated to be schematized, meaning that the results must be assessed based on the reliability of the hypotheses made from all calculations;

Angkor, living heritage

11. Taking into consideration the rapidly changing environment in and around the site of Angkor, that programs contribute to the sustainable management of its natural and cultural resources, the fight against poverty and the improvement of the livelihoods of the local communities, while maximizing the quality of the visiting experience of national and international tourists;
12. That special attention be paid to the living heritage aspects of the site, such as daily rituals, ceremonies and festive occasions, in order to contribute to a better understanding of and respect for local culture on the part of visitors,

locale chez les visiteurs, de susciter leur respect envers celle-ci et de valoriser les populations vivant sur le site, en particulier à travers l'application des "Orientations pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel sur le site d'Angkor et dans d'autres sites placés sous la compétence de l'Autorité nationale APSARA" ; et que l'on prévoie des programmes permettant la recherche, la documentation et l'enregistrement systématiques du patrimoine vivant sur le site d'Angkor, afin que les populations locales puissent en bénéficier ;

13. Le rôle d'Angkor comme source de revenus ne doit pas occulter sa fonction originelle comme source de spiritualité. De même, en raison de sa signification esthétique, le site historique sert de source de créativité et d'inspiration culturelle. Des mesures adéquates devraient, par conséquent, être prises pour assurer que les visiteurs qui souhaitent s'impliquer dans des activités spirituelles ou artistiques puissent être pris en considération de manière adéquate ;

14. Compte tenu de l'augmentation de la fréquentation touristique sur le site d'Angkor, ainsi que des enjeux scientifiques et de gestion sur le site, que le "**Plan de gestion du tourisme**" soit mis en œuvre par l'Autorité nationale APSARA et les autorités concernées, en étroite collaboration avec les parties prenantes ; et que l'on développe des programmes dans le secteur agricole permettant de générer des revenus pour les populations locales en permettant à ce secteur de répondre à la demande croissante du tourisme, afin de développer un marché alimentaire plus auto-suffisant et moins dépendant de l'approvisionnement à l'étranger ;

15. Que des efforts soient mis en œuvre pour

thus improving the standing of the local communities on the site, in particular through application of the "Guidelines for safeguarding intangible cultural heritage in the Angkor Site and other sites under the jurisdiction of APSARA National Authority"; and that programs be put in place to research, document and record, in a systematic way, living heritage on the Angkor site, which may directly contribute to and benefit the local communities;

13. The role of Angkor as a source of revenue generation must not overshadow its original function as a source of spirituality. Likewise, due to its aesthetic significance, the historic site serves as a source of creativity and cultural inspiration. Adequate measures should therefore be taken to ensure that visitors who wish to engage in spiritual or artistic activities may be accommodated in an adequate manner;

14. In view of the increase in tourist numbers on the Angkor site and the scientific and management challenges at the site, that the "**Tourism Management Plan**" be implemented by the APSARA National Authority and concerned authorities in close cooperation with stakeholders; and that programs be developed in the agricultural sector in order to generate revenues for local communities by enabling this sector to meet the increasing demand from tourism, thereby developing a more self-sufficient food market that is less dependent on foreign supply;

15. That effort be made to make all monuments and

permettre à un public plus large d'avoir accès à tous les monuments et sites du patrimoine, y compris les personnes à mobilité réduite ;

16. Que les parties prenantes et les populations locales soient pleinement intégrées à la gestion quotidienne d'Angkor de façon à les responsabiliser face à la conservation globale du site tout en contribuant à leur bien-être économique, environnemental, social et humain ;
17. Que des programmes pédagogiques spécifiques concernant le tourisme soient conçus pour faciliter les visites par les écoles primaires et secondaires nationales (dont les écoles du site d'Angkor) et internationales ; et que l'éducation au patrimoine figure dans le curriculum de l'enseignement national ;

Angkor au-delà d'Angkor

18. Au vu des impacts environnementaux et de l'urbanisation croissante de la région, que les autorités nationales accordent une attention spéciale à la conservation des forêts et des cours d'eau sur le site d'Angkor et ses environs, et que soient mis en place des programmes pour améliorer plus particulièrement la protection du Phnom Kulen, pouvant ainsi contribuer à la gestion de l'eau sur le site d'Angkor et dans la ville de Siem Reap. Des programmes d'application de la loi et de reforestation sont susceptibles de contribuer à l'approvisionnement en eau, permettant ainsi de faire face à la consommation accrue d'eau dans la région et à l'augmentation des émissions de CO₂ qui altèrent la qualité de l'air sur le site et ses environs ;
19. Que les autorités cambodgiennes prennent en considération la possibilité d'une extension de la

heritage sites accessible to a wider cross-section of visitors, including physically challenged persons;

16. That the local stakeholders and communities be comprehensively involved in the daily management of the site so as to increase their responsibility for its general conservation while contributing to their economic, environmental, social and human well-being;
17. That specific tourism-related teaching programs be designed to facilitate visits by national and international primary and secondary schools (including schools on the Angkor site) and that heritage education be included in the national education curriculum;

Angkor: the big picture

18. In light of environmental impacts and the growing urbanization of the region, that the national authorities give special attention to the conservation of forests and waterways in and around the Angkor site and that programs be put in place to enhance the protection of Phnom Kulen in particular, which could contribute to a large extent to water management on the Angkor site and in Siem Reap. Law enforcement and reforestation programs could contribute to the water supply and thus help cope with the increasing water consumption in the region and rise in CO₂ emissions that are altering air quality on the site and its vicinity;
19. That the Cambodian authorities consider extending the Angkor zone under World

zone d'Angkor classée au Patrimoine mondial afin d'y inclure le Phnom Kulen, déjà protégé au titre de parc national, en prenant en considération une meilleure compréhension des valeurs patrimoniales exceptionnelles de l'ensemble de la région d'Angkor, y compris ses paysages et ses valeurs immatérielles ;

20. Que le Comité pour le Kulen composé du Ministère de l'Environnement, du Gouvernorat de la province de Siem Reap, de l'Autorité nationale APSARA, de l'UNESCO, de l'ADF et toutes les parties concernées, fasse rapport sur l'état d'avancement de ses travaux aux sessions plénières et techniques du CIC-Angkor ; qu'un schéma de développement durable pour l'ensemble du site d'Angkor soit conçu en étroite coopération avec les services provinciaux du gouvernement ;

La nouvelle décennie pour l'Autorité nationale APSARA et le CIC-Angkor

21. Que les réunions biannuelles du CIC-Angkor soient maintenues et qu'on organise dans ce cadre des séminaires spécialisés sur des problèmes relatifs, d'une part, à la sauvegarde et à la conservation des monuments (restauration des temples montagnes, patine des pierres neuves, statuaire, conservation de la pierre, etc.), d'autre part, à l'aménagement du site et du territoire dans une perspective de développement durable ;
22. Que l'Autorité nationale APSARA détermine la priorité des projets sur la base de la carte des risques monumentaux, environnementaux et sociaux en veillant à :
- a) Définir la priorité des opérations (donner la priorité aux besoins les plus urgents dans tous les domaines de la conservation, de la recherche notamment archéologique, du

Heritage status to include Phnom Kulen, which is already protected as a national park, taking into consideration the enhanced understanding of the outstanding heritage values of the entire Angkor area including landscape and intangible values;

20. That the Kulen Committee comprising the Ministry of Environment, the Siem Reap provincial authority, the APSARA National Authority, UNESCO, ADF, and all concerned parties report on the progress of its works to the plenary and technical sessions of the ICC-Angkor; that a sustainable development master plan for the entire Angkor site be designed in close cooperation with the provincial government departments;

The new decade for the APSARA National Authority and ICC-Angkor

21. That the twice-yearly meetings of ICC-Angkor continue to be held and specialized workshops be organized on problems related to, on the one hand, safeguarding and conservation of the monuments (restoring mountain temples, new stone patina, statuary, stone conservation, and the like) and, on the other, site management and land planning in a perspective of sustainable development;
22. That the APSARA National Authority determine project priorities on the basis of the monumental, environmental and social risk map, endeavouring to:
- a) Prioritize operations (give top priority to emergency needs in all fields of conservation, research highlighting archaeology, sustainable tourism, training,

tourisme durable, de la formation, etc.) en se référant pour leur mise en œuvre, d'une part, à la *Charte d'Angkor* pour les questions liées à la conservation et à l'archéologie, et d'autre part, au "**Cadre de gestion du patrimoine**" pour toutes les questions relatives à la gestion du site dans son ensemble, au tourisme et au développement durable ;

- b) Inscrire également les recherches archéologiques dans le cadre d'une approche stratégique globale établie par l'Autorité nationale APSARA et validée par le CIC-Angkor qui en définirait les objectifs prioritaires ; achever la base de données sur l'archéologie angkorienne initiée par l'Autorité nationale APSARA et l'ICCROM ; et prévoir systématiquement un dépôt archéologique dans tous les grands chantiers de fouilles ;
 - c) Établir un calendrier de financement et de réalisation avant de lancer la recherche des opérateurs pour mettre en œuvre les projets ;
 - d) Accroître le transfert de technologies et de savoir-faire aux équipes cambodgiennes dans tous les secteurs liés à la sauvegarde, la restauration, la mise en valeur et la gestion du site d'Angkor ;
 - e) Mettre en œuvre le "**Plan de gestion du tourisme**" élaboré pour promouvoir le tourisme durable et préserver l'esprit du site.
23. Que l'Autorité nationale APSARA fasse respecter plus strictement les règles et la hiérarchie du zonage (zones 1, 2, 3) ainsi que celles relatives aux permis/autorisations de construire.

etc.), implementing them on the basis firstly of the *Angkor Charter* where conservation and archaeology issues are involved and secondly to the "**Heritage Management Framework**" for all issues relating to overall management of the site, tourism and sustainable development;

- b) Put archaeological research into an overall strategic approach developed by the APSARA National Authority and validated by ICC–Angkor, in which the priority objectives are defined; complete the Angkor archaeology database initiated by APSARA and ICCROM; and systematically establish an archaeological storage on all major archaeological excavation sites;
 - c) Establish a timeline for funding and completion dates prior to looking for operators to implement the projects;
 - d) Increase technology and knowledge transfer to the Cambodian teams in all sectors, including safeguarding, restoration, showcasing and managing the Angkor site;
 - e) Implement the "**Tourism Management Plan**" designed to promote sustainable tourism and preserve the significance of the site.
23. That the APSARA National Authority enforce more strictly the zoning hierarchy regulations (zones 1, 2, 3) as well as those governing the issuance of licenses/building permits.